

MAIRIE de MONT SUR MONNET
19 RUE PRINCIPALE - 39300 MONT SUR MONNET

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Par suite d'une convocation en date du 9 septembre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mont sur Monnet se sont réunis en date du 15 septembre 2022, à la mairie de Mont sur Monnet à 20 heures sous la présidence de Mme Sandrine BONIN, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 9 septembre 2022

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Devis
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Sandrine BONIN, Maxime BOSNE, Fabien MOUGEOLLE, Karine CORNIER, Manuel LIARDON, Pierre Yves DOUILLET, Fabienne PERNOT, Nelly GAVAND, Dominique RAMBOZ, Valérie MARINESQUE lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 DU Code général des collectivités territoriales.

Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote : Lise GOUVIER

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Karine CORNIER, pour remplir les fonctions de secrétaire.

▪ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Après lecture du PV de la dernière séance, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **DEVIS :**

Logement 5 rue de la cure : Suite au départ de Mme Sauvonnet, des devis ont été demandés pour la rénovation du logement.

- Devis de l'entreprise Zeno pour la réfection du logement d'un montant de 13629€ est accepté à l'unanimité des membres présents.
- Devis de l'entreprise Storeador pour le changement de porte d'un montant de 3885.46€ TTC est refusé à l'unanimité des membres présents
- Devis de l'entreprise Guillemain pour le changement de porte d'un montant de 2321€ TTC est accepté à l'unanimité des membres présents.
- Devis de l'entreprise DJ nettoyage pour un montant de 343.20€ TTC est accepté à l'unanimité.

Éclairage public : Le conseil se renseigne pour passer l'éclairage public en led. Le devis de l'entreprise TTN service est d'un montant de 10026.72€ TTC ou de 25002.72€TTC suivant l'option sélectionnée. Le conseil se laisse le temps de la réflexion.

L'entreprise TTN Service a retiré les plombs du compteur au marais.

Assainissement : La commune a reçu des devis pour l'achat et la mise en place d'une micro station.

- Le devis de EI Gindre Bruno : 12EH - 13884€ TTC est accepté – Pour : 7, Contre : 1, Abs : 2

Le devis de PB assainissement pour l'étude de sol d'un montant de 528€TTC est accepté à l'unanimité des membres présents.

Logement salle coop (ancien gîte)

Un devis pour le changement de menuiseries a été demandé à l'entreprise Guillemain. Le conseil attend des précisions avant de se prononcer.

▪ **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- ❖ M Paget à fait une demande d'achat de terrain communal, une bande de 5 m de profondeur le long de sa maison. Le conseil propose le prix à 25€/m2 et frais de notaire et géomètre à la charge de l'acheteur. Tous à l'unanimité
- ❖ ONF : Suite au dernier affouage, l'ONF nous demande la mise en place d'amendes. 6 affouagistes sont concernés. L'amende serait de 90€. La mise en place des amendes est acceptée à l'unanimité des membres présents
- ❖ Le conseil à l'unanimité des membres présents a pris connaissance et débattu sur le rapport d'observation définitive de la chambre régionale des comptes pour la communauté de communes.
- ❖ Le branchement et la réouverture de la ligne téléphonique au logement de la salle coop est à la charge des locataires, ainsi que le changement de la pile du détecteur de fumée.
- ❖ Un courrier va être envoyé à la SICA en AR avant la réception des travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le réfrigérateur du gîte va être vendu au comité des fêtes pour un montant de 50€.

Séance levée à 22h40

Le secrétaire de séance,
Karine CORNIER

